



Société des caoutchoucs de Grand-Béréby

SOCIETE ANONYME - CAPITAL: 21.601.840.000 FCFA

RCCM: CI. SAS. 1979 B 1.622 - CC: 7901993 M

RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2017

I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en FCFA	1 ^{er} Semestre 2017	1 ^{er} Semestre 2016	Année 2016	Variation	
				En valeur	En pourcentage
Chiffre d'affaires	36 443 910 950	26 464 299 559	56 226 765 567	9 979 611 391	37,7%
Résultat d'exploitation	9 986 556 311	2 801 527 197	8 391 781 437	7 185 029 114	256,5%
Résultat financier	-297 151 424	-411 922 169	-808 413 914	114 770 745	27,9%
Résultat des activités ordinaires	9 689 404 887	2 389 605 028	7 583 367 523	7 299 799 859	305,5%
Impôt sur le résultat	2 108 450 899	322 896 679	1 086 695 721	1 785 554 220	553,0%
Résultat net	7 360 242 218	2 066 708 349	6 157 146 270	5 293 533 869	256,1%

II- Commentaires de la Direction de la société

L'activité du premier semestre 2017 est caractérisée par une hausse, par rapport au premier semestre de l'exercice 2016, de 62% du prix de vente du caoutchouc et de 31% pour l'huile de palme brute. Au 30 juin 2017, le résultat net progresse de 5,3 milliards de FCFA par rapport à celui du premier semestre 2016.

III- Autres informations

Ce rapport d'activité a fait l'objet d'une attestation délivrée par les commissaires aux comptes à l'issue d'une revue limitée des comptes arrêtés au 30 juin 2017.

Fait à Abidjan, le 08/08/2017

UNICONSEIL

01 BP 5552
ABIDJAN 01
Tél. : 20.30.36.00

SOCOGE

04 BP 868
ABIDJAN 04
Tél. : 22.41.54.75

**SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE
GRAND-BEREBY S.A.
(S.O.G.B.)**

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE TABLEAU D'ACTIVITE ET DE RESULTAT
ET LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017**

UNICONSEIL

01 BP 5552
ABIDJAN 01
Tél. : 20.30.36.00

SOCOGE

04 BP 868
ABIDJAN 04
Tél. : 22.41.54.75

**SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY S.A.
(SO.G.B.)**

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE TABLEAU D'ACTIVITE ET DE RESULTAT
ET LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et, en application de l'article 849 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous avons procédé à :

- . l'examen limité du tableau d'activités et de résultat présenté sous la forme de comptes intermédiaires de la SO.G.B., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Directeur Général de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes d'exercice professionnel applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes du Système Comptable OHADA, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en Côte d'Ivoire, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes intermédiaires sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes intermédiaires.

Fait à ABIDJAN,
le 8 août 2017

Les commissaires aux comptes

UNICONSEIL



TIEMELE-YAO Djué
Expert-comptable diplômé
Associé Gérant

SOCOGE



SOCOGE
04 BP. 868 Abidjan
Tél: 22 41 54 75-76
Fax: 22 41 54 77

AKOSSAY Koffi
Expert-comptable diplômé
Associé Gérant